

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MARS 2017

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absent excusé : Monsieur VIEIRA DA SILVA Agostinho

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour et propose un rajout suite à l'événement météorologique de ce lundi 6 mars. Monsieur le Maire informe qu'il déposera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux vents violents ayant entraîné d'importants dégâts sur la commune ce 6 mars 2017 après-midi, à partir de 13h45 jusqu'à 18h.

2017-003 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 :

Monsieur Laurent COMTET, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière a fait parvenir les comptes de gestion 2016 relatifs aux deux budgets Principal et annexe Eau-Assainissement. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2016.

2017-004 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Madame Martine BRISSET présidente pour cette partie de séance.

Madame BRISSET présente les Comptes Administratifs 2016 des deux budgets Principal et annexes Eau-Assainissement. Elle précise que ceux-ci sont conformes aux comptes de gestion 2016.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, les comptes administratifs 2016 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal. Concernant le budget Eau et Assainissement, le Conseil Municipal souhaite qu'une réflexion soit engagée pour des travaux de renforcement de l'eau potable sur les anciennes canalisations restantes au village de Géovreissiat.

Concernant le budget principal, le Conseil Municipal demande qu'une consultation soit faite en vue d'une renégociation des taux des deux emprunts contractés en 2010 et 2013.

Budget annexe Eau et Assainissement :

. Fonctionnement

. Recettes réelles réalisées en 2016 :	183 852,09 € HT,
. Dépenses réelles réalisées en 2016 :	169 500,50 € HT,
. Solde d'exécution 2016 :	14 351,59 € HT,
. Excédent de clôture antérieur :	132 809,91 € HT,
. Excédent de fonctionnement 2016 :	147 161,50 € HT.

. Investissement

. Recettes réelles réalisées en 2016 :	106 432,45 € HT,
. Dépenses réelles réalisées en 2016 :	16 759,83 € HT,
. Solde d'exécution 2016 :	89 672,62 € HT,
. Déficit de clôture antérieur :	- 52 962,38 € HT,
. Excédent d'investissement 2016 :	36 710,24 € HT.

. Résultat comptable C.A. 2016 : 183 871,74 € HT.

. Restes à réaliser de dépenses reportés : 5 000,00 € HT,

. Résultat cumulé C.A. 2016 : 178 871,74 € HT.

Budget Principal :

. <u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2016 :	635 469,08 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2016 :	556 967,35 €,
. Solde d'exécution 2016 :	78 501,73 €,
. Excédent de clôture antérieur :	329 866,05 €,
. Excédent de fonctionnement 2016 :	408 367,78 €.
. <u>Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2016 :	56 504,41 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2016 :	121 113,50 €,
. Solde d'exécution 2016 :	- 64 609,09 €,
. Excédent de clôture antérieur :	45 883,23 €,
. Déficit d'investissement 2016 :	- 18 725,86 €.
. <u>Résultat comptable C.A. 2016 :</u>	<u>389 641,92 €.</u>
. Restes à réaliser de recettes reportés :	54 404,00 €,
. Restes à réaliser de dépenses reportés :	<u>308 930,00 €,</u>
. Déficit sur restes à réaliser 2016 :	- 254 526,00 €.
. <u>Résultat cumulé C.A. 2016 :</u>	<u>135 115,92 €.</u>

2017-005 – AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

Monsieur le Maire, expose que suite au vote des Comptes Administratifs 2016, il convient de procéder à l'affectation des résultats. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2016 du budget annexe eau et assainissement et du budget principal:

Budget annexe eau et assainissement :

. Couverture du déficit d'investissement 2016 : (cpte 1068)	néant ,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2016 : (cpte 1068)	- 5 000,00 €,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 17 : (cpte 002)</u>	<u>142 161,50 €.</u>
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 17 : (cpte 001)</u>	<u>36 710,24 €.</u>

Budget principal :

. <u>Couverture du déficit d'investissement 2016 : (cpte 1068)</u>	- 18 725,86 €,
. Couverture du déficit/restes à réaliser 2016 : (cpte 1068)	- 254 526,00 €,
. <u>Affectation à l'excédent reporté au B.P. 17 : (cpte 002)</u>	<u>135 115,92 €.</u>

2017-006 INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS – AUGMENTATION DE L'INDICE DE REFERENCE :

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités maximales de fonction sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal, fixé à 1022 depuis le 1^{er} janvier 2017 et à l'indice majoré 826.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du décret n° 2017-85 du 26/01/2017 et fixe les indemnités de fonction des élus par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit :

- . Maire : 31 % de l'indice brut terminal et une indemnité brute mensuelle de 1 199,90 €, contre 1 192,64 €.
- . 1^{er} adjoint : 9,49 % de l'indice brut terminal et une indemnité brute mensuelle de 367,32 €, contre 365,10 €.
- . 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 4,13 % de l'indice brut terminal et une indemnité brute mensuelle de 159,86 €, contre 158,89 €.

2017-007 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR DURAFFOURD – MAISON DE PILOU EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE MICRO-CRECHE :

Monsieur le Maire fait part du projet de Monsieur Arnaud DURAFFOURD, gérant de la Maison de Pilou, en vue de l'installation d'une micro-crèche à Béard-Géovreissiat et de sa recherche d'un terrain disponible sur la commune.

Après discussion autour du projet, de la structure et des tarifs qui seront proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre 7a 61ca de terrain à Monsieur Arnaud DURAFFOURD - Maison de Pilou pour l'installation d'une micro-crèche et fixe à 80 € le m², le prix de vente du terrain issu de la division des parcelles AI 310 pour 4a 48ca, AI 311 pour 2a 38ca, AI 314 pour 63ca et AI 316 pour 12ca, soit la somme de 60 880 €.

2017-008 – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RESEAU D’EAU POTABLE ET DE DEVIATION DU RESEAU D’EAUX USEES AU CHEMIN SUR CURTIL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L’AGENCE DE L’EAU :

Monsieur le Maire informe que suite à la réflexion en vue du prolongement du réseau d’eau potable du Chemin sur Curtil avec un maillage rue de la Croix et une déviation du réseau d’assainissement qui passe sur une parcelle privée, il a reçu trois offres et qu’il a décidé de retenir l’offre la moins disante de l’entreprise SNTP pour un montant de travaux de 43 475 € HT.

Il indique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d’aides du Conseil Départemental de l’Ain et de l’Agence de l’Eau selon les modalités d’intervention du Plan Départemental de l’Eau et du programme d’action « Sauvons l’Eau » (2013-2018).

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la totalité de l’opération, valide le chiffrage des travaux pour un montant de 43 475 € HT et sollicite les aides du Conseil Départemental et de l’Agence de l’Eau.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ETABLI PAR LE SIEA :

Monsieur le Maire informe que le SIEA, en concertation avec la Société BABOLAT chargée d’exploitation, a fait parvenir le compte rendu annuel d’exploitation de l’éclairage public pour la commune.

Le Conseil Municipal prend acte du programme de travaux et propose de rencontrer le SIEA en vue d’une réflexion pour une programmation de ces travaux dans le cadre de l’étude d’extinction envisagée.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame Maryse RYSER donne lecture d’une invitation de Monsieur le Maire d’Oyonnax aux Conseils Municipaux des Enfants du Haut-Bugey pour participer à une journée sportive le mercredi 12 avril 2017 de 14h à 18h à Oyonnax.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’organisation de cette rencontre et souhaite la participation du Conseil Municipal des Enfants de Béard-Géovreissiat.

LES FOLKLORIE’S 2017

Madame Isabelle PERRET informe que les folklorie’s se dérouleront du 7 au 14 juillet 2017.

Pour Béard-Géovreissiat, la parade est programmée mardi 11 juillet avec un groupe de Colombie ou de France, le spectacle aura lieu à Port. Les premiers spectacles se dérouleront vendredi 7 juillet à Brion (parade) et Maillat (spectacle), et reprendront le 10 juillet.

Il a été décidé, avec l’accord des communes, d’organiser un défilé « Grande caravane du Haut-Bugey » à Nantua le samedi 8 juillet, veille de l’étape du Tour de France. Cette activité permettra à toutes les communes aux alentours de Nantua de communiquer également.

INFORMATIONS DIVERSES :

. Election Présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017

. Elections Législatives les 11 et 18 juin 2017

Prochain Conseil Municipal : lundi 3 avril 2017 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.